



# PERMIS D'AMÉNAGER

## Lotissement " Les Près "

Rue des Vosges - 67115 PLOBSHEIM

PA8.1

# Programme des travaux

# URB AVITA

Bureau d'études infrastructure, aménagement & urbanisme

3 rue Renouvier - 67600 SÉLESTAT - Tél. : +33 (0)3 69 20 53 69  
+33 (0)3 69 20 53 70

SAS AU CAPITAL DE 1000€  
RCS DE COLMAR - SIRET 750 680 15900019

Indice	Date	Modifié par	Objet de la modification
A	10.10.2012	S.ZIMMERMANN	Version initiale
B	06.02.2013	S.ZIMMERMANN	Remarques CUS du 04.02.2013
C	31.05.2013	S.ZIMMERMANN	Remarques CUS du 28.05.2013
<b>Affaire n° : 67-PLOB_2012-001</b>			



## ARTICLE 1 - GENERALITES

---

Le lotisseur s'engage à exécuter les travaux décrits ci-après conformément aux prescriptions des services intéressés et figurant aux plans de voirie et réseaux divers annexés pour assurer les viabilités du lotissement projeté désigné « Les Près » à PLOBSHEIM.

L'acceptation du cahier des charges du lotissement implique pour chaque constructeur une reconnaissance tacite du droit des concessionnaires d'installer et de maintenir, en domaine privé, les regards, les citerneaux et les coffrets de branchement en superstructure ainsi que leurs canalisations, conduites, tubes et câbles de raccordement. Cette servitude ne donnera lieu à aucune indemnité.

## ARTICLE 2 – VOIRIE – ESPACES VERTS

---

Les parcelles du lotissement seront desservies par une voie d'une emprise totale de 6,00 m.

La voie sera composée :

- d'une chaussée mixte en enrobés de 6,00 m de large
- d'un caniveau central en béton granité,
- de bordure granitées sur domaine privé pour la délimitation espace commun/privé.
- un obstacle (rocher) sera mise en place en entrée de la voie mode doux.

Parkings privés :

**POUR RAPPEL :** *chaque lot, sauf pour le lot destiné à recevoir plusieurs logements, disposera d'un parking de dimension 5,00 m x 5,00 m aménagé par l'acquéreur.*

Séparation domaine commun/privé :

Sur chaque lot sera mise en place, par l'aménageur, une bande végétalisée de largeur 1.50 m avec cloture.

Phasage de chantier

Les travaux seront réalisés en 2 phases :

1ère phase

- le décapage de la terre végétale,
- les terrassements complémentaires pour confection du coffre de chaussée,
- le compactage du fond de forme,
- La mise en place d'un géotextile anti contaminant,
- les remblais en GNT A 0/60 pour confection du coffre de chaussée,
- la mise en place de bordures béton granitées de délimitation,

2ème phase : Voirie définitive :

- la mise en œuvre de GNT B1 épaisseur 15 cm,
- les bouches d'égout siphoides préfabriquées en béton diamètre 400 mm avec raccordement au réseau eaux pluviales d'assainissement, calées par une dalle béton.
- la pose des caniveaux en béton granités,
- la mise à niveau des différents ouvrages existants,
- la préparation, le nivellement, le compactage de la couche de roulement,
- la fourniture et mise en œuvre mécanique et manuelle d'un tapis d'enrobés denses à chaud 0/10 à 154 kg/m<sup>2</sup> épaisseur 7 cm,

### **ARTICLE 3 - ASSAINISSEMENT**

---

Le projet est étudié et établi par URBAVITA.

Le réseau d'assainissement sera de type séparatif.

#### 3-1. Eaux usées

Le réseau eaux usées sera raccordé sur le réseau unitaire existant dans le chemin située au Sud. Le réseau d'eaux usées sera posé en diamètre 250 mm grès.

#### 3-2. Eaux pluviales

L'évacuation des eaux pluviales des voiries et parcelles se fera gravitairement par la pose d'un collecteur en béton de diamètre 400 et 100/65 mm type moduloval posé à plat, permettant le stockage de 15 m<sup>3</sup>, qui sera raccordé au réseau unitaire situé dans la rue des Vosges après limitation à 7 l/s. Les eaux pluviales des lots seront gérées à la parcelle, elles seront infiltrées via des systèmes adaptés.

### 3.3. Branchements particuliers

Chaque parcelle sera équipée d'un branchement E.U. DN 150 mm avec regards de contrôle DN 0,80 m pour une profondeur inférieure à 1.50m et de DN1000 pour une profondeur supérieure à 1.50m. Une pièce de visite sera mise en place dans le regard eaux usées.

Les demandes d'autorisation des installations sanitaires privatives sont instruites par le SDEA pour le compte de la CUS, préalablement à leur mise en service.

Les sous-sols enterrés devront être protégés contre les éventuels refoulements par des dispositifs anti-retour agréés, conformément au règlement sanitaire départemental.

---

## ARTICLE 4 – ALIMENTATION EN EAU POTABLE

---

L'alimentation en eau potable est étudiée et sera réalisée par le S.D.E.A. Le réseau principal mis en place sera de diamètre 110 PVC, les amorces de branchements des lots individuels seront de diamètre 32 PEHD, l'amorce du lot destiné à recevoir plusieurs logements sera de diamètre 63 PEHD.

---

## ARTICLE 5 – ECLAIRAGE PUBLIC

---

Le projet est étudié et établi par URBAVITA.

L'éclairage intérieur des voies sera assuré par des foyers lumineux de sur des candélabres de 4,00 m de hauteur.

Il sera prévu la mise en place de dispositifs de protection au niveau des mats d'éclairage (compte tenu de l'emprise de la voie). les ensembles candélabre et luminaire seront validés par les services de la Commune de Plobsheim (ensemble de même type existant déjà dans la commune).

Le lotisseur se réserve le droit de poser les candélabres avant la voirie définitive, selon l'avancement des constructions.

---

## ARTICLE 6 – GENIE CIVIL DESSERTE TELEPHONIQUE ET RESEAU CABLE

---

Le projet est étudié et établi par URBAVITA et soumis pour accord au service énergie réseaux et prospectives

- Il est prévu un réseau souterrain par gaines et chambres de tirage pour permettre la desserte de toutes les constructions. Le lotissement sera relié au réseau de communication existant.
- Chaque parcelle sera équipée d'un regard de branchement type L1T et de 3 tubes P.V.C. diamètre 42/45.

## **ARTICLE 7 – ELECTRICITE (Compétence ELECTRICITE DE STRASBOURG)**

---

L'alimentation en énergie électrique est étudiée et sera réalisée par ELECTRICITE DE STRASBOURG.

Chaque acquéreur fera son affaire personnelle de son branchement privé nécessaire depuis le coffret jusqu'à la construction ; une demande préalable devra être adressée au concessionnaire "ELECTRICITE DE STRASBOURG".

Fait à Sélestat, le 31 mai 2013

URBAVITA – Steve Zimmermann